



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat



Fribourg, le 8 mai 2020

Communiqué de presse

COVID-19 : 100 millions de francs pour soutenir l'économie fribourgeoise

Le Gouvernement a affecté une nouvelle enveloppe de 50 millions de francs pour mettre sur pied un plan de relance et a décidé d'une organisation de projet politique, dont la mission est de lui proposer des mesures afin d'accompagner le redémarrage de l'économie fribourgeoise et de favoriser sa compétitivité à long terme dans l'esprit du développement durable. Parallèlement, le Conseil d'Etat a validé cette semaine une nouvelle série de mesures de soutien à l'économie, portant à plus de 48 millions de francs les moyens engagés par le canton de Fribourg pour les mesures d'urgence liées à la crise du Covid-19. Ces nouvelles décisions prises dans le cadre du plan d'urgence visent à soutenir les entreprises, les indépendants et des médias. L'objectif principal est d'éviter les faillites et les licenciements.

Même si l'impact de la crise du coronavirus sur notre économie reste à évaluer, le coup de frein déjà imposé à nos entreprises est inédit. Actuellement dans notre canton, le nombre de demandes de réduction d'horaire de travail (RHT) traitées avoisine les 6'700, et touche près de 60'000 travailleurs. La Caisse publique de chômage a déjà versé à cet égard près de 25 millions de francs. Pour les demandes d'allocation pour perte de gain, 5000 à 6000 dossiers sont traités pour un montant versé estimé entre 10 et 12 millions de francs pour les mois de mars et avril. Près de 9400 demandeurs d'emplois sont désormais inscrits, soit presque 2000 de plus que l'an passé à la même période.

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a développé très tôt et graduellement ses propres mesures en veillant toutefois à agir de manière complémentaire et subsidiaire à la Confédération. La priorité étant de soutenir les entreprises et les indépendants pour éviter les faillites et les licenciements. De nombreuses propositions sont encore pendantes au niveau fédéral et le Conseil d'Etat suit attentivement l'évolution de la situation.

A ce jour, les montants libérés par le canton en faveur de l'économie sont de :

- 8.7 millions de francs pour les acteurs culturels (4,7 millions pour des aides et 4 millions de subventions versées)
- 2.4 millions pour des aménagements fiscaux
- 6 millions pour le secteur du tourisme
- 12 millions pour diminuer les charges fixes des entités économiques
- 5,6 millions pour soutenir les jeunes entreprises et offrir conseil et coaching aux PME.

Ces premières mesures représentent un total de près de 35 millions de francs, auxquelles s'ajoutent quelque 300'000 francs engagés en faveur des médias fribourgeois par l'Organe cantonal de conduite (OCC) pour ses communications à la population.

Le nouveau train de mesures décidé mardi vient renforcer une mesure existante pour diminuer les charges fixes des entités économiques (+8 millions de francs), et inclut une nouvelle mesure de soutien aux médias pour un montant de près de 5,4 millions de francs.

Au total, ce sont donc plus de 48 millions de francs qui sont désormais affectés pour les mesures d'urgence.

Plan de relance

Conscient que la crise sans précédent que connaît notre économie laissera des traces, le Conseil d'Etat a décidé d'affecter une enveloppe de 50 millions de francs pour la mise sur pied d'un plan de relance. Il a chargé sa Délégation des affaires économiques et financières (Directeurs FIN, EE et AEC) du pilotage politique de ce projet, avec pour mission de lui proposer des mesures afin d'accompagner le redémarrage de l'économie fribourgeoise et de favoriser sa compétitivité à long terme dans l'esprit du développement durable.

Cette Délégation politique s'appuiera sur les travaux d'une Task Force pilotée par la Direction de l'économie et de l'emploi, et à laquelle collaboreront les autres Directions.

Le but du Conseil d'Etat est que l'Etat de Fribourg continue à tenir son rôle pour soutenir l'économie dans toute la mesure du possible et du nécessaire dans cette période très difficile pour elle.

Incidences financières pour l'Etat de Fribourg

Selon les premières projections effectuées à ce jour, dans un contexte marqué par de fortes incertitudes, l'engagement financier de l'Etat de Fribourg pour faire face à la crise engendrée par la pandémie pourrait s'élever à quelque 400 millions de francs sur la période de 2020 à 2022.

Outre les mesures de soutien à l'économie à hauteur de 100 millions de francs, des surcoûts importants sont prévisibles en fonction des missions et des activités particulières qu'a dû endosser le secteur hospitalier. La stratégie de dépistage et de tracing, qui va être mise en œuvre, impliquera également des coûts relativement élevés.

Concernant les moyens engagés par l'Organe cantonal de conduite (OCC), ceux-ci s'élèvent d'ores et déjà à 13 millions de francs : une somme qui a servi en particulier à l'acquisition de matériel de protection sanitaire ainsi qu'à la mise en place de hotlines.

Par ailleurs, malgré les efforts très importants en faveur de l'économie, il faut s'attendre à une croissance significative des dépenses à caractère social, notamment en matière de chômage. Du côté des recettes, un reflux important est attendu, dans une moindre mesure en 2020, puis de manière très marquée dès 2021, en particulier en ce qui concerne la fiscalité.

Contacts

—

Anne-Claude Demierre, Présidente du Conseil d'Etat, M +41 79 347 51 38, de 13 h. à 13 h. 30

Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie et de l'emploi, T +41 26 305 24 00

Georges Godel, Conseiller d'Etat, Directeur des Finances, T +41 305 31 00

Annexe

—

Détail des mesures complémentaires décidées cette semaine

Annexe

Détail des mesures complémentaires décidées cette semaine

I. Mesure sur les baux commerciaux étendue aux propriétaires

Le 21 avril dernier également, le Conseil d'Etat avait réservé une enveloppe de 12 millions de francs pour financer une mesure destinée à réduire les frais fixes des entités économiques du canton, avec la mise en place d'un système permettant aux locataires de bénéficier de 2 mois de loyers gratuits sur trois, hors charges. L'Etat paie un mois de loyer, pour autant que le locataire en paie un, et que le propriétaire renonce de son côté à en encaisser un.

D'abord destinée aux structures les plus fragiles, cette mesure est aujourd'hui renforcée au travers de 2 axes principaux. Premièrement : une extension de la mesure aux propriétaires sous la forme d'une prise en charge par l'Etat de 2 mois d'intérêts hypothécaires, avec des montants maximaux de CHF 2500.-, respectivement CHF 3'500.- pour les établissements de type restaurant. Deuxièmement : l'élargissement du cercle des locataires bénéficiaires, notamment via la suppression des plafonds liés au chiffre d'affaire et la possibilité de faire plusieurs demandes par entité économiques en cas d'exploitation de plusieurs locaux commerciaux.

L'enveloppe destinée à financer cette mesure est ainsi portée de 12 à 20 millions de francs.

II. Mesure d'aide aux médias

Avec la crise actuelle, les revenus publicitaires des médias fribourgeois ont drastiquement chuté. Pour certains titres, ces revenus constituent la moitié du chiffre d'affaires annuel, voire davantage. Des fortes baisses d'annonce sont encore attendues notamment du fait de la suppression de nombreux événements sportifs et culturels au cours des prochains mois. Paradoxalement, les médias voient leur mission de service public fortement renforcée ces derniers temps. Le besoin d'une information de qualité n'a jamais été aussi important. Il est donc crucial de garantir la survie non seulement des emplois, mais également des différents titres et antennes.

Le Conseil d'Etat a décidé d'un soutien à la presse écrite fribourgeoise pour un montant maximum de 3,7 millions de francs, portant sur une couverture partielle de leurs pertes publicitaires.

Une aide de même nature est prévue pour les médias radio et télédiffusés pour un montant maximum de 1,64 million de francs, duquel serait déduite une éventuelle aide fédérale d'urgence pour les radios et télévisions privées.

III. L'aide aux start-ups renforcée par la Confédération

Le 21 avril 2020, le Conseil d'Etat a validé une mesure de soutien aux jeunes entreprises innovantes du canton par le biais de prêts bancaires garantis par l'Etat pour un montant maximal de 250'000 francs. Le montant total alloué à cette mesure par le Conseil d'Etat était plafonné à cinq millions de francs.

Le Conseil fédéral a annoncé depuis la mise en place d'une mesure de soutien analogue, avec des prêts bancaires garantis par la Confédération à hauteur de 65%, pour autant que le canton de domicile de la société concernée garantisse les 35% restants. Le montant maximal du prêt par start-up (créées après le 1^{er} janvier 2010) passe à un million de francs avec le soutien fédéral, et l'enveloppe globale de la mesure de 5 à 15 millions de francs.